PARTENARIAT RURAL CANADIEN

Projets pilotes : Réussites et leçons apprises

Canada

CAL/BCA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00172951 8

Pour plus d'information sur l'Initiative des projets pilotes du Partenariat rural canadien, veuillez appeler au **1 877 295-7160** ou visiter notre site Web à l'adresse: **www.rural.gc.ca** .

Publication No : 2115/B
No de catalogue : A22-246/2002
ISBN : 0-662-66449-3
© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2002

Ce document présente les résultats du premier volet de l'Initiative des projets pilotes du Partenariat rural canadien. Il a pour objet de vous aider — vous les leaders des collectivités et autres parties intéressées — à tirer profit des réussites d'autres collectivités et des leçons qu'elles ont apprises, et à prendre conscience des difficultés que les promoteurs de projet ont rencontrées et qu'ils ont surmontées.

L'Initiative des projets pilotes, exécutée depuis 1998, a permis de financer trois cent vingt et un projets, allant de la formation de conseillers municipaux dans les Territoires du Nord-Ouest au compostage chez l'exploitant agricole en Nouvelle-Écosse. Douze millions de dollars ont été affectés à cette initiative sur une période de quatre ans (trois millions de dollars par année).

L'Initiative des projets pilotes fait partie d'un plus vaste projet du gouvernement fédéral, soit le Partenariat rural canadien. Lancé en 1998, ce partenariat appuie le développement des collectivités rurales grâce à de nouvelles approches des questions communautaires rurales. Il vise à mieux outiller les collectivités rurales et éloignées pour soutenir la concurrence dans une économie mondiale de sorte qu'elles puissent contribuer davantage à la croissance et à la stabilité du Canada.

Le Partenariat rural canadien représente pour le gouvernement une nouvelle façon de servir les Canadiens et les Canadiennes — c'est ce qu'on appelle une approche horizontale. Le gouvernement coordonne les efforts de *tous* les ministères fédéraux qui ont une influence sur les régions rurales et éloignées du Canada plutôt que de laisser chaque ministère agir seul. Cette mesure assurera une plus grande efficacité et qualité de nos services.

Le mandat du Partenariat est d'écouter les Canadiens et les Canadiennes qui vivent en milieu rural et de répondre à leurs préoccupations en adoptant de nouvelles approches et méthodes. Par exemple, depuis 1998, nous avons entamé un « Dialogue rural » permanent avec les Canadiens et les Canadiennes, qui aide le gouvernement à prendre connaissance des priorités des régions rurales du Canada.

Dans ce dialogue, les Canadiens et les Canadiennes des régions rurales et éloignées ont cerné onze domaines prioritaires où le gouvernement fédéral peut faire la différence, à savoir :

- améliorer l'accès des Canadiens et des Canadiennes des régions rurales aux programmes et aux services fédéraux,
- améliorer l'accès aux ressources financières en vue du développement d'entreprises et des collectivités rurales,
- offrir des possibilités, des programmes et des services qui ciblent davantage les jeunes des régions rurales, notamment les jeunes Autochtones,
- renforcer les capacités, le leadership et les compétences des collectivités rurales,
- offrir aux collectivités rurales la possibilité d'entretenir et de construire des infrastructures en vue du développement communautaire,
- brancher les Canadiens et les Canadiennes des régions rurales à la société et à l'économie du savoir et les aider à acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation de cette technologie,
- diversifier davantage l'économie des régions rurales du Canada grâce à une aide mieux ciblée,
- examiner, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, de nouvelles façons de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes des régions rurales d'accéder aux soins de santé à un prix raisonnable, et mener des projets pilotes à cet égard,
- examiner, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, de nouvelles façons de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes des régions rurales d'accéder à l'éducation à un prix raisonnable, et mener des projets pilotes à cet égard,
- favoriser la formation de partenariats stratégiques au sein des collectivités, d'une collectivité à l'autre et entre les gouvernements en vue de faciliter le développement des collectivités rurales,
- faire valoir les régions rurales du Canada comme des endroits où il fait bon vivre, travailler et élever une famille et reconnaître leur valeur pour l'identité et le bien-être de la nation.

L'Initiative des projets pilotes met à l'essai l'efficacité de cette approche — une approche qui coordonne les activités du gouvernement en tenant compte des priorités des citoyens. Ces projets ont donné aux Canadiens et aux Canadiennes des régions rurales telles que la vôtre une occasion unique d'élaborer des solutions spécifiques pour répondre aux préoccupations en milieu rural. Nous insistons sur l'aspect local des projets, qui doivent être adaptés à chaque cas. Les projets sont exécutés par les collectivités en collaboration avec tous les niveaux de gouvernement — fédéral, provincial et municipalités. L'initiative est à la dernière étape du financement.

L'Initiative des projets pilotes a pour objectif principal de :
promouvoir le développement communautaire durable en collaboration avec le secteur privé, le secteur bénévole et tous les niveaux de gouvernement.

Par développement communautaire, nous entendons une collectivité capable de :

- gérer les changements,
- résoudre les conflits,
- traiter avec différentes cultures institutionnelles,
- agir de manière coordonnée,
- favoriser la collaboration.

Il s'agit certes de concepts théoriques, mais en fait beaucoup de projets pilotes ont le potentiel de stimuler le développement communautaire durable.

Conclusions et leçons apprises

Même s'ils ont tiré des leçons précises de l'exécution de leur propre projet, les promoteurs ont dégagé certaines conclusions qui s'appliquaient à tous. Obtenir la collaboration et le soutien des groupes locaux constituait un problème récurrent. Pour certains projets, on avait surestimé le besoin de la collectivité pour un produit ou un service ou sous-estimé le temps nécessaire pour obtenir un avis unanime à l'égard d'une question. Dans le cas d'autres projets, il était impossible d'assortir la bonne personne à l'emploi. Souvent, on ne disposait pas des connaissances spécialisées nécessaires à un moment critique.

Selon les formulaires d'évaluation et les entrevues avec les promoteurs, 80 p. 100 des projets ont atteint tous leurs objectifs initiaux, ou une partie de leurs objectifs, et ont obtenu des résultats tangibles. Pour la plupart, ces projets continuent d'avoir une incidence sur la collectivité même après leur achèvement. En particulier, les promoteurs ont généralement réalisé les projets dont les objectifs étaient liés au renforcement des capacités des collectivités, notamment l'habilitation des personnes, l'accroissement des compétences, les communications et l'infrastructure.

Autre bonne nouvelle : la plupart des promoteurs — 90 p. 100 — étaient d'accord pour faire évaluer leur projet, ce qui montre qu'ils étaient fiers de leurs réalisations. La plupart ont indiqué que leurs groupes pourraient de nouveau travailler ensemble. En général, les projets étaient couronnés des succès et inspiraient à certaines collectivités la confiance de relever des défis.

Quelques promoteurs seulement ont signalé des difficultés dans la réalisation de tous leurs objectifs. Néanmoins, il convient de prendre note que dans beaucoup de cas, les objectifs du projet étaient surestimés et que l'on avait substitué les objectifs d'un plan à long terme à ceux du projet pilote. Le plus souvent, le projet pilote avait contribué considérablement à la réalisation d'un plus vaste objectif.

Caractéristiques des bons projets

Les projets ayant atteint tous leurs objectifs possédaient souvent certaines caractéristiques communes :

- une profonde compréhension des besoins de la collectivité,
- des objectifs bien définis,

- le ferme soutien de la collectivité ou une vision antérieure de la collectivité témoignant ce soutien,
- une idée claire des bénéficiaires des produits ou des services liés au projet,
- un bon leadership, de préférence une personne ayant des connaissances spécialisées du service, du produit ou de la technologie que le projet vise à développer,
- un réseau actif de communications grâce auquel tous les participants au projet sont tenus au courant des faits nouveaux et des réunions,
- l'attribution d'un délai suffisant pour le démarrage du projet,
- le désir de consacrer du temps et des ressources à une facette précise du projet destinée à fournir une aide spécialisée (par exemple cours de formation, groupes de consultation ou recrutement d'une entreprise spécialisée).

Difficultés et recommandations

En revanche, les promoteurs qui ont eu de la difficulté à faire démarrer leur projet, ou qui n'ont pas atteint tous les objectifs du projet, ont cité les problèmes suivants : obtenir la collaboration et le soutien de groupes locaux et importants, avoir sous-estimé le temps qu'il fallait pour obtenir l'avis unanime de la collectivité sur des questions dont traitait le projet pilote et avoir surestimé le besoin de la collectivité pour un produit ou un service.

On recommandait que les promoteurs de projet s'assurent :

- d'obtenir l'avis unanime et le soutien nécessaire de la collectivité,
- de bien documenter l'analyse du besoin de la collectivité pour ce projet pilote,
- de recruter la bonne personne pour les tâches proposées,
- de faire correspondre les objectifs du projet au budget proposé,
- de faire siéger si possible aux comités un responsable municipal.

Activités postfinancement

La plupart des projets ont généré des activités postfinancement. Dans certains cas, les projets pilotes ont été financés en vue de recherches sur une technologie ou un concept ou de leur adaptation aux conditions locales. Selon les possibilités d'adaptation d'une technologie ou d'un produit, on pouvait soit passer à l'étape de la démonstration (sites établis pour démontrer l'utilisation de la technologie à la collectivité), soit établir de nouvelles entreprises ou organisations pour poursuivre le travail ou encore abandonner le projet, la technologie ne pouvant pas être adaptée aux conditions locales.

Dans ce dernier cas, deux promoteurs ont continué d'examiner la possibilité d'utiliser la technologie. Citons en exemple le matériel de la technologie de l'élevage de la morue qui a été transféré à une autre région côtière de Terre-Neuve et utilisé pour l'élevage de la morue dans cette région-là.

Ces projets pilotes ont montré l'importance d'exposer les collectivités aux technologies ou aux possibilités de diversification économique, même si les résultats ne correspondaient pas exactement aux objectifs énoncés. Le simple fait d'observer la mise en oeuvre d'un projet pilote a ouvert les yeux des collectivités et leur a montré ce qui était faisable.

Les résultats indiqués dans ce document sont largement fondés sur une évaluation du premier volet (1998-1999) des projets pilotes (JAPA International Limited, juillet 2001).

Northern Exposure Gift Company
(BC-0059-1998-E)

La Northern Exposure Gift Company est une société de marketing dans la région de Peace Laird, en Colombie-Britannique, qui aide les artisans locaux et les petits fabricants dans leurs efforts de marketing. Elle évalue les produits pour déterminer leurs possibilités de commercialisation, teste les produits sur le marché et assure la formation des producteurs locaux en ce qui a trait à divers sujets. Son objectif fondamental est d'aider les producteurs à devenir autonomes.

La société s'est notamment prononcée sur plus de 200 produits de 250 petits fabricants et a testé plus de 85 produits. Ses ventes ont atteint 500 000 $ au printemps 2001.

Elle s'est fondée sur une enquête menée avec la Société d'aide au développement des collectivités qui avait pour objet d'établir l'ampleur et la nature du secteur artisan et manufacturier dans la région de Peace Laird. La Société d'aide au développement des collectivités a offert à ses clients plusieurs ateliers sur l'étiquetage, l'emballage, les techniques du travail du bois, les matériaux et l'établissement du coût du produit ainsi que le marketing. Elle a également fourni des conseils d'expert personnalisés touchant la conception du produit, la recherche, les prêts et la planification d'entreprise.

Se prononcer sur des produits constitue pour les participants l'un des aspects les plus passionnants du travail. Ce processus suppose un examen minutieux du produit pour déterminer ses possibilités de marketing. La Northern Exposure Gift Company propose parfois de modifier la conception d'un produit jusqu'à ce que le producteur ait mis au point un produit qu'elle peut tester sur le marché. Elle place alors une commande aux termes d'un contrat de six mois et fournit au producteur une rétroaction directe sur la vente de son produit. À cette étape, le producteur peut vendre son produit seul ou continuer de faire appel à la société de marketing.

Partenariats

Ce projet pilote a reçu des contributions de Développement des ressources humaines Canada, de Forest Renewal British Columbia, du Science Council of British Columbia, de Sci-Tech North et de la Société d'aide au développement des collectivités. Le coût total du projet a été estimé à 267 844 $. Le Partenariat rural canadien a fourni 50 200 $.

Transférabilité

D'autres régions du Canada ont demandé des renseignements au sujet de ce projet. Un projet semblable peut être exécuté n'importe où si la collectivité l'appuie et si elle possède déjà des systèmes de soutien.

Réseau de services aux entreprises autochtones du Sud de l'Ontario (ON-0033-1998-E)

Le réseau de services aux entreprises autochtones du Sud de l'Ontario visait à établir et à mettre à l'essai un centre d'information des entreprises. Le centre cherche à mieux faire connaître les services, les programmes et les exigences réglementaires aux entreprises autochtones, et notamment aux jeunes entrepreneurs, et à améliorer leur accès à ces ressources.

Selon divers rapports, l'expansion des entreprises constitue un moyen d'améliorer la situation économique des peuples autochtones et d'assurer leur autonomie. Ces rapports incluent notamment le *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* ainsi que des rapports et des enquêtes d'Industrie Canada et de Statistique Canada. Ce dernier ministère révèle que trois quarts des entreprises autochtones souhaitent obtenir de l'aide du gouvernement, mais que la plupart ne connaissent pas les programmes d'expansion des entreprises ni les services qui leur sont offerts. En outre, la majorité des entreprises autochtones se trouvent dans des régions rurales et éloignées et ont de la difficulté à accéder à l'information. Le projet visait donc l'approche du « guichet unique » axée sur les besoins des entreprises autochtones, notamment des jeunes Autochtones; on espérait aussi pouvoir l'appliquer dans d'autres régions du Canada.

Un coordonnateur des services aux entreprises autochtones a été embauché pour s'assurer que les services fournis répondraient aux besoins des clients autochtones. Quatre emplacements dotés d'ordinateurs avec accès à Internet et une liaison avec le Centre de services aux entreprises Canada Ontario ont aussi été prévus afin de donner aux régions accès à des services d'information personnalisés pour les Autochtones. Un numéro sans frais a été proposé expressément pour diffuser des renseignements aux entreprises autochtones. On a également entrepris d'examiner et d'adapter les services actuels offerts aux entreprises autochtones dans le Sud de l'Ontario.

Partenariats

Ce projet pilote a été élaboré au niveau régional du Centre de services aux entreprises Canada Ontario. Grâce à des partenariats et à la collaboration de divers ministères fédéraux et de partenaires des Premières nations, notamment Entreprise autochtone Canada, Développement des ressources humaines Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario, les sociétés de financement des Autochtones, les sociétés de financement des immobilisations des Autochtones, la Two Rivers Development Corporation, la Tecumseh Development Corporation, le Indian Agricultural Program in Ontario et la Ohwistha Capital Corporation, on a pu cerner les besoins des entreprises autochtones et implanter les mécanismes nécessaires pour aider les clients autochtones.

Le Partenariat rural canadien a fourni 94 000 $ et d'autres ministères fédéraux ont fourni une somme équivalente.

Transférabilité

Ce projet pilote a été implanté avec succès dans d'autres régions du Canada et il existe actuellement 25 centres de services aux entreprises autochtones qui fournissent des renseignements à des entreprises autochtones.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site **www.cbsc.org/absn**. Ce site est le premier point d'accès des entreprises autochtones aux renseignements en ligne du gouvernement. Il comporte des liens tels que des thèmes vedettes, des programmes et des services visant expressément les entrepreneurs autochtones, des répertoires des entreprises autochtones, une boîte à outils pour la petite et moyenne entreprise, un plan d'affaires interactif, ainsi que des liens avec d'autres renseignements sur les entreprises autochtones.

Penser et agir dans un esprit d'entrepreneurship : un atelier de formation à l'intention des jeunes entrepreneurs (PE-0009-1998-E)

Grâce à ce projet, des ateliers de formation et des séminaires ont été offerts à des jeunes entrepreneurs dont la demande de financement avait été approuvée dans le cadre du Programme de capital d'appoint en vue de la création et de l'expansion d'une petite et moyenne entreprise dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces ateliers constituaient une réplique d'ateliers de formation antérieurs, ayant connu du succès, et destinés à 40 jeunes entrepreneurs qui avaient participé au Programme de capital d'appoint en 1997. Les ateliers visaient les entrepreneurs aux premières étapes du démarrage d'une entreprise dans une région rurale.

Les ateliers ont continué d'être offerts dans le cadre d'une des composantes du Programme de capital d'appoint, qui fournit de l'aide aux jeunes entrepreneurs.

Les ateliers portaient sur les qualités nécessaires pour réussir en affaires. Les sujets traités incluaient notamment :

- l'inspiration personnelle et l'entrepreneurship,
- les valeurs personnelles et l'entrepreneurship,
- les styles et les intérêts personnels (notamment instruments pour évaluer le type de personnalité et liste des intérêts),
- la constitution d'équipes efficaces, la communication et le leadership.

Cinquante-deux jeunes entrepreneurs ont assisté aux ateliers, qui ont fourni une excellente occasion de former des réseaux. Ces ateliers se sont tenus partout dans l'île, à Morell, à Kinkora, à Mont Carmel et à Tignish. L'atelier à Mont-Carmel a été donné en français.

La coordination des activités des ateliers a demandé une bonne organisation afin de s'assurer que toutes les questions pertinentes étaient traitées dans les délais prescrits. Même si les participants auraient voulu avoir plus de temps pour approfondir l'étude des modules de formation, le recours à des études de cas a été jugé profitable.

Partenariats

Les sociétés locales de développement économique ont joué un rôle important dans la communication des noms des éventuels candidats aux ateliers offerts dans le cadre de ce projet. La collaboration entre les partenaires a contribué au degré élevé de satisfaction exprimé par les participants à l'égard du programme.

Le Partenariat rural canadien a fourni 4 950 $ pour ce projet et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, environ 5 000 $.

Transférabilité

L'objectif initial du projet, soit appuyer de jeunes entrepreneurs, a été atteint et le projet pourrait aussi être exécuté dans d'autres collectivités rurales. À l'Île-du-Prince-Édouard, ce service continue d'être fourni avec l'aide des services de conseils aux entreprises et des sociétés locales de développement économique.

Enseignement coopératif et développement des collectivités (QC-0030-1998-F)

L'Association agroforestière de Granite, au Québec, a mené en 1997 une étude de faisabilité sur l'établissement d'une « Maison familiale rurale » — une solution de rechange aux études secondaires — pour les jeunes et les adultes intéressés au secteur agroforestier dans leur collectivité. On estimait que cette approche offrirait un enseignement global qui intégrerait ultérieurement les jeunes dans l'économie locale. La collectivité avait réuni les renseignements de base nécessaires et était prête à mettre sur pied une Maison familiale rurale.

La mise sur pied d'un tel établissement suppose une collaboration entre les parents et les éducateurs professionnels afin d'intégrer les ressources rurales, notamment celles des forêts et de l'agriculture de la région du Bas-Saint-Laurent, dans le programme d'études.

Les objectifs du projet sont d'assurer :

- des normes scolaires élevées,
- une bonne préparation des professionnels,
- un enseignement dispensé dans un milieu propre à favoriser l'épanouissement des jeunes et à les sensibiliser à autrui et au monde en général,
- l'apprentissage du travail en équipe, de la tolérance, de l'autonomie et du sens des responsabilités.

Ce projet visait la planification, la supervision et la mise en place des structures nécessaires à l'établissement de la Maison familiale rurale. Le recrutement de professionnels et l'obtention d'un soutien technique, notamment l'agrément du ministère provincial de l'Éducation, faisaient partie des activités entreprises dans le cadre du projet.

Les responsables de la Maison familiale rurale estiment que les étudiants obtiendront de meilleurs résultats dans leurs études, que le taux de décrochage scolaire sera considérablement plus bas et que les étudiants auront une meilleure formation et une meilleure chance de trouver un emploi dans leur collectivité. Plus de 130 000 $ ont été réunis pour le programme dans les années ultérieures. Trois professeurs ont été embauchés.

Partenariats

Même si cette nouvelle approche bénéficiait d'un bon appui de la collectivité, il a néanmoins fallu surmonter d'importants obstacles, dont certains étaient dus à la nature très structurée du domaine de l'éducation. C'est pourquoi il est important d'établir de bons partenariats à l'étape de démarrage du projet et d'informer les partenaires au cours des diverses étapes du projet. L'appui des responsables municipaux peut aussi grandement contribuer à la réussite de l'entreprise.

Dans le cadre de ce projet, des partenariats ont été conclus avec le comité agroforestier local, l'union des producteurs agricoles, l'Université de Sherbrooke, Développement économique Canada pour les régions du Québec, le Centre national de pédagogie, la Maison familiale rurale et les ministères provinciaux. Le Partenariat rural canadien a fourni 51 000 $.

Transférabilité

Le concept de la Maison familiale rurale constitue une solution de rechange qui a fait ses preuves dans d'autres pays. Ce projet peut être exécuté dans d'autres régions rurales et éloignées du Canada.

Étude des qualités du bois de pin tordu du Yukon (YT-0064-1998-E)

L'étude des qualités du bois de pin tordu du Yukon vise à mieux faire comprendre les caractéristiques de base des forêts de pin tordu du Yukon.

En avril 1998, des spécialistes du bois, des ingénieurs et des experts-forestiers d'organismes tels que l'Institut canadien de génie forestier, la Forintek Canada Corporation et l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers ont rencontré des responsables du ministère de l'Expansion économique du Yukon et de la Commission des forêts du Yukon en vue de l'élaboration d'un plan d'étude des ressources forestières du Yukon. L'étude visait à aider les compagnies de produits forestiers du Yukon à établir un lien entre les caractéristiques de la matière première et les exigences du marché et à adapter leurs méthodes de transformation et leurs technologies en conséquence. Le gouvernement du Yukon désirait également que les résidants du Yukon retirent davantage de bénéfices de l'exploitation forestière et il voulait aider l'industrie à accroître le travail à valeur ajoutée de la région.

Un programme de recherche en deux étapes a été entrepris. D'abord, on a procédé à une évaluation des recherches déjà effectuées sur le pin tordu. Ensuite, les promoteurs du projet ont prélevé sur le terrain des échantillons du bois du Yukon et ils les ont testés en laboratoire pour évaluer leurs caractéristiques. Deux étudiants diplômés de Vancouver ont été embauchés pour effectuer sur le terrain des recherches sur la taille et la densité de la branche. L'équipement spécialisé utilisé dans l'échantillonnage a causé des problèmes techniques qui ont initialement retardé cette composante du projet.

Les résultats de cette étude sont allés à l'encontre de ce qui avait tout d'abord été prévu. La taille moyenne des branches était inférieure à la taille moyenne des branches de l'espèce. Par conséquent, le potentiel de la valeur ajoutée, qui exigeait une densité et une taille de branche précises pour assurer une résistance supérieure du bois, était inexistant. Les produits du bois cernés dans les études préliminaires ne se sont donc pas révélés rentables. Toutefois, les plus petites tailles de bois font de bons produits finis, notamment des panneaux, des cadres et des moulures, qui exigent une importante récupération des petites pièces de bois.

L'étude a donné lieu à un volumineux rapport technique, qui sert au secteur des produits forestiers. On doutait quelque peu de l'utilité d'une telle étude pour ce projet, mais les résultats ont révélé que les recherches avaient donné des avantages tangibles. Ainsi, l'étude a permis aux parties intéressées de prendre des décisions éclairées sur cette ressource naturelle en se fondant sur des données scientifiques valables.

Partenariats

Les divers partenaires du projet ont collaboré afin de surmonter les difficultés techniques et géographiques et d'obtenir des renseignements utiles à la réalisation de l'objectif initial, soit déterminer les caractéristiques du pin tordu et ses utilisations marchandes éventuelles. Ces renseignements ont été intégrés à la stratégie plus vaste de l'industrie forestière du Yukon. Les Premières nations ont aussi pris part à l'analyse et sont désormais des partenaires à long terme de cet important aspect de la gestion des terres.

Le Partenariat rural canadien a fourni 16 000 $ et le gouvernement du Yukon 16 000 $ également.

Transférabilité

Le contenu de ce projet et du rapport connexe vise expressément le pin tordu du Yukon. Toutefois, les aspects de la collaboration et de l'information échangée entre les partenaires — les gouvernements, l'industrie, les universités et les Premières nations — sont applicables à d'autres types de projets entrepris en collaboration.

Service de prêts aux microentreprises dans les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador (NF-0004-1998-E)

Ce projet visait la création d'un groupe de crédit aux entreprises qui consentirait des prêts et donnerait des conseils à des propriétaires de microentreprises et à des travailleurs autonomes. Les clients comptent notamment des entreprises exploitées dans une maison, souvent par une seule personne, et des entreprises exploitées à temps partiel.

En 1997, la Newfoundland-Labrador Federation of Co-Operatives a lancé un projet intitulé Service de prêts aux microentreprises (SPME), afin d'aider les personnes qui envisagent de travailler à leur compte ou de continuer à rester indépendantes. Le projet comporte deux principales composantes : l'aide à l'obtention d'un prêt et un réseau de conseillers. Le SPME est fourni par l'intermédiaire de projets pilotes en collaboration avec des organismes locaux de développement des collectivités et des institutions financières dans toute la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le SPME aide ces entreprises à obtenir de petits prêts allant de 500 à 5 000 $. Il assume les risques que comportent ces prêts, et les fonds sont fournis par des banques locales. Ces prêts sont couverts par le secteur coopératif, qui fournit 500 000 $, et par la province de Terre-Neuve-et-Labrador, qui fournit également 500 000 $.

Le SPME a également établi des groupes de pairs qui font office de groupes de crédit aux entreprises. Ces groupes de pairs donnent des renseignements et des conseils et permettent aux intéressés de partager des idées et de se conseiller mutuellement. Les groupes de pairs vérifient aussi les prêts, ce qui tend à réduire au minimum les pertes par souci d'engagement envers les autres. Dans le cadre de ce programme, le coefficient des pertes sur prêts est de 3 p. 100. Le bénéficiaire du prêt rembourse souvent son prêt avec ses autres revenus plutôt qu'avec ceux de son entreprise.

Les services sont assurés par l'entremise des neuf projets régionaux du programme. Le total du financement pour 1998-1999 s'élevait à 500 000 $. Le PRC a fourni 100 000 $ sur un budget total de 270 000 $ en 1998-1999, ce qui a permis de financer quatre programmes précis du SPME en collaboration avec DRHC, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et diverses coopératives de développement économique.

Le programme est exécuté par douze employés travaillant à temps plein et à temps partiel. Depuis sa création, le SPME a traité 250 prêts d'une valeur totale de 300 000 à 325 000 $.

Quatre services sont offerts aux propriétaires de microentreprises dans le cadre de ce projet :

- l'octroi de prêts
- la prestation de conseils par les pairs
- la prestation de conseils personnalisés par un coordonnateur
- le marketing et un réseau d'entreprises

Même si le Partenariat rural canadien ne finance plus le projet, ce dernier se poursuit avec un budget annuel de 500 000 $ qui est fourni par les autres partenaires.

L'importance de choisir de bons coordonnateurs et du personnel compétent sont l'une des leçons tirées de ce projet. La qualité et le niveau d'expérience de ces intervenants sont essentiels à la réussite du projet.

Partenariats

Les partenariats entre les groupes communautaires, d'autres niveaux de gouvernement et le secteur privé ont été essentiels à l'exécution de ce projet, qui se poursuit aujourd'hui grâce au soutien financier permanent de divers gouvernements et de groupes coopératifs. La contribution du Partenariat rural canadien s'élève à 100 000 $.

Transférabilité

Ce projet pourrait être exécuté ailleurs dans le pays, moyennant une aide extérieure suffisante.

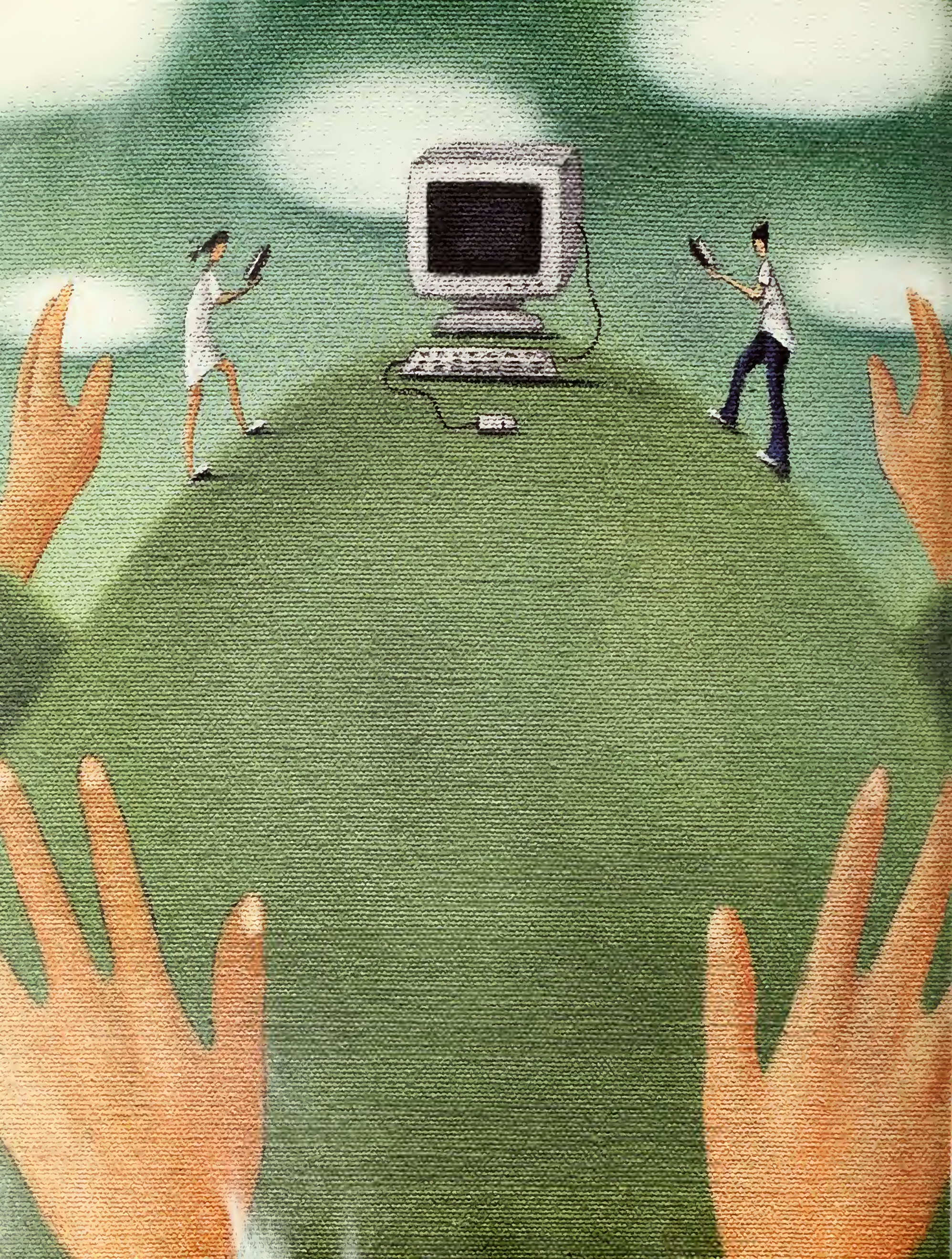

Centre de développement des entreprises des jeunes de Marieval (SK-0045-1998-E)

Le Centre de développement des entreprises des jeunes de Marieval représente un partenariat établi en vue de promouvoir les possibilités d'affaires entre les cultures.

À l'aide d'une bibliothèque de documentation, d'ateliers, de formation et d'accès à des ordinateurs et à Internet, le centre offre de l'aide aux jeunes des collectivités des Premières nations et des régions avoisinantes dans l'apprentissage de compétences en affaires et dans la création d'emplois indépendants et de petites entreprises.

Le centre vise à :

- encourager le développement de la collectivité grâce à des partenariats entre les collectivités des Premières nations, d'autres collectivités, des organismes de développement économique et des organismes gouvernementaux,
- développer des compétences en entrepreneurship et un sens d'appartenance à la collectivité chez les jeunes,
- fournir (sur la réserve) un centre de ressources pour les petites entreprises des jeunes qui offre des services aux collectivités autochtones et non autochtones,
- développer un bon esprit communautaire ainsi que l'esprit de collaboration parmi les groupes autochtones et non autochtones.

Le principal objectif de ce projet est de promouvoir l'entrepreneurship chez les jeunes. Toutefois, il leur donne aussi l'occasion d'améliorer leurs compétences afin de leur permettre de poursuivre leur formation.

Des équipes de gestion locales ont reçu une formation en vue de l'exploitation du centre, et des partenariats ont été conclus avec divers groupes afin de faciliter le démarrage d'entreprises et de favoriser le développement économique. Jusqu'ici, plus d'une centaine de personnes, notamment des élèves des diverses écoles, se sont prévalus de ces installations.

Partenariats

Ce projet a favorisé la création de liens étroits entre les collectivités des Premières nations, d'autres collectivités, les organismes de développement économique régionaux et des organismes gouvernementaux. Ces partenariats se poursuivent en dépit du fait que le Partenariat rural canadien ne finance plus le projet.

Des contributions financières de 231 000 $ ont été reçues pour le projet, dont 100 000 $ du PRC. Les autres contributions ont été fournies notamment par la REDA de Marieval, Affaires indiennes et du Nord Canada, DRHC, le Centre de formation Canada-Saskatchewan, la Ventures Community Development Corporation et la Banque de Montréal.

Transférabilité

Un manuel des politiques et des procédures, des descriptions d'emploi formelles et des rapports administratifs ont été élaborés en vue de la reproduction de ce modèle dans d'autres régions.

Compostage chez l'exploitant agricole en Nouvelle-Écosse (NS-0010-1998-E)

Ce projet vise une méthode innovatrice de compostage chez l'exploitant agricole, qui offre des retombées avantageuses sur le plan écologique, communautaire et économique. Les déchets organiques des ménages, des industries, des commerces et des établissements publics sont combinés aux déchets organiques des exploitations agricoles en vue de la production d'un produit fini de compostage qui peut servir à amender le sol.

Le projet a débuté en 1997 lorsqu'un exploitant agricole local s'est mis à composter les déchets de son exploitation. Le but initial de l'opération était d'utiliser 50 p. 100 des déchets des exploitations agricoles. Cet objectif a été dépassé puisque 80 p. 100 des déchets ont été utilisés.

Cinq exploitations porcines et avicoles en Nouvelle-Écosse ont participé au projet en fournissant chacune de 600 à 700 tonnes de déchets par année. Un grand socle de béton a été construit et a servi d'unité de compostage. Le projet a permis de déterminer les effets de l'utilisation de déchets, tels que le compost produit, et d'évaluer les débouchés économiques possibles. Il visait l'obtention d'un produit vendable et l'élaboration d'un modèle d'entreprise utile à d'autres intervenants. Des facteurs de réduction des coûts comme la diminution des redevances de déversement pour l'industrie et l'examen des possibilités de revenu pour les exploitants constituaient des éléments qui ont été pris en compte.

Il est intéressant de constater que ce projet a modifié des comportements. Les résidants et les entreprises ont été davantage sensibilisés à la production de déchets et aux mesures qui pourraient être prises pour réduire leur volume total. On a découvert que les exploitants agricoles préféraient ne pas discuter de la question de leurs déchets, car le public voyait la question d'un mauvais oeil. Les exploitants agricoles qui ont participé à cette étude ont constaté l'importance de réduire les déchets et ont adopté cette méthode par fierté et après avoir réalisé qu'ils pourraient en tirer des avantages tangibles.

Partenariats

Les partenariats faisaient partie intégrante de ce projet, car ils exigeaient la collaboration des exploitants agricoles, des entreprises et des résidants. Le projet a pris fin en mars 1999. Au total, 90 000 $ ont été affectés à son exécution, dont 30 000 $ provenaient du Partenariat rural canadien.

Transférabilité

Ce projet a été exécuté et financé comme projet de recherche pilote, mais on a conclu qu'une entreprise pourrait tirer profit de ce concept, qui pourrait être reproduit ailleurs. La réduction des déchets et les effets des déchets des exploitations agricoles sur la qualité de l'eau constituent des préoccupations dans de nombreuses collectivités du pays.

Pour réussir à mettre en oeuvre ailleurs un projet semblable, il faut que le secteur agricole et la collectivité soient prêts à collaborer. Il faut également obtenir de l'aide technique et trouver un site de compostage qui soit approuvé par les responsables de l'environnement.

Ce modèle a été reproduit ailleurs, avec divers degrés de succès, grâce à des fonds du secteur privé. Il y a des limites à l'échelle de production d'un site de compostage et donc des limites aux possibilités de profit pour des sites du secteur privé et des sites autonomes.

Stage pour les jeunes leaders (ON-0038-1998-E)

Ce projet a été mis en oeuvre grâce à un partenariat entre l'Université de Guelph et la Junior Farmers' Association of Ontario. Il visait à combler un vide dans les régions rurales de l'Ontario en faisant faire aux jeunes un stage dans des organisations agricoles. Les organisateurs du programme étaient préoccupés par le fait que seulement 15 p. 100 des exploitants agricoles ont moins de 30 ans et que le leadership dans ce secteur est dominé par une génération de personnes plus âgées. Ils considèrent que le programme constitue un moyen d'apporter du sang neuf et de former de futurs leaders dans le domaine de l'agriculture.

Les stagiaires ont reçu une formation dans les sujets suivants :

- compétences de base en gestion et en leadership,
- pratiques et responsabilités des conseils représentatifs,
- gouvernement législatif au Canada,
- processus de décision des organismes,
- importance du leadership du point de vue personnel, organisationnel et sociétal.

Cette formation a été dispensée au moyen d'ateliers, par l'encadrement et par l'élaboration d'un manuel. Les jeunes ont eu l'occasion de participer directement à des discussions du conseil d'administration avec des organismes communautaires ruraux, ce qui leur a fait acquérir une précieuse expérience, des compétences en leadership et les a familiarisés avec un milieu professionnel. Grâce à ce projet, les organismes communautaires locaux ont modifié leurs procédures afin d'inclure des jeunes des collectivités.

Le stage pour les jeunes leaders dure un an et peut permettre aux jeunes de faire la transition entre des programmes destinés aux adolescents, comme le 4-H, et des programmes tels que le Programme avancé de leadership agricole.

Aucune évaluation n'a été faite pour établir si la plupart des participants au projet avaient trouvé des débouchés. Toutefois, on a suivi la piste de trois anciens stagiaires qui ont connu du succès. Un diplômé du programme s'est porté candidat pour siéger au sein de l'organisme provincial de produits agroalimentaires, un autre a partagé la direction du conseil avec son ancien mentor et le troisième a brigué un poste à son conseil en tant que représentant des jeunes/des étudiants.

Beaucoup des stagiaires semblent s'intéresser à un second stage et plusieurs d'entre eux ont prolongé leur stage jusqu'en été.

Les jeunes qui sont acceptés pour ce programme ont entre 18 et 30 ans.

Partenariats

Des partenariats ont été constitués entre 25 organismes d'encadrement, l'Université de Guelph et la Junior Farmers' Association. Ces liens existent toujours et les stages se poursuivent. Les organismes communautaires locaux sont intervenus depuis que le gouvernement fédéral ne finance plus le programme.

Au total, 140 300 $ ont été accordés pour l'exécution de ce programme. DRHC et le Partenariat rural canadien ont versé une contribution de 74 300 $. Les autres sources de financement incluent notamment des dons non financiers provenant des organismes d'encadrement et les frais de scolarité qui ont été payés par les stagiaires eux-mêmes.

Transférabilité

Un programme identique peut facilement être mis en oeuvre dans d'autres collectivités. Les documents nécessaires, y compris un manuel sur le programme et un document de travail, ont été élaborés pour le programme.

Jardin du patrimoine autochtone
(NB-0017-1998-E)

Le Jardin du patrimoine autochtone est un modèle de jardin expérimental aménagé en vue de la production commerciale et de la récolte de plantes médicinales et aromatiques utilisées pour les remèdes traditionnels des Autochtones dans le Nord du Nouveau-Brunswick. Les plantes sont récoltées dans une serre extérieure dans le but de :

- réaliser l'autonomie économique de la Première Nation de Eel River Bar,
- trouver de nouveaux créneaux en misant sur la vogue actuelle des remèdes à base de plantes et des remèdes traditionnels sur les marchés autochtones et non autochtones,
- développer une main-d'œuvre qualifiée chez les jeunes Autochtones, et accroître la capacité de la collectivité.

Ce projet, exécuté d'avril 1998 à mars 1999, était axé sur les activités suivantes :

- la plantation et la récolte dans une zone restreinte,
- l'établissement d'un catalogue des espèces pour toutes les plantes indigènes,
- la diffusion auprès du public de tous les résultats obtenus par la tenue d'une conférence et la publication d'un bulletin.

Le Jardin du patrimoine autochtone devait être achevé et ouvert au public l'année dernière, mais il ne sera pas prêt avant 2003. Ce retard est dû en partie à la difficulté de se procurer des renseignements sur les plantes médicinales auprès des aînés et à la difficulté d'obtenir un appui du gouvernement. L'intérêt manifesté au départ par le Smithsonian Institute et sa participation ont rendu le projet suffisamment crédible pour qu'il puisse démarrer.

Le développement de ce centre ne suppose pas uniquement la construction des édifices. Il faut aussi assurer la formation linguistique des employés participants. Le projet comporte un volet éducatif, c'est-à-dire que les participants suivront pendant quatre ans un programme collégial qui porte sur l'étude des herbes médicinales. Selon le centre, l'abus de drogues et d'alcool a diminué chez les employés directement visés et dans leur famille. Trois employés travaillent maintenant à plein temps au Jardin du patrimoine autochtone et quinze personnes y occupent des emplois saisonniers.

Le programme a eu un effet positif sur les intéressés tant du point de vue de l'emploi que du côté éducatif. La connaissance des plantes et de la vie des Autochtones ainsi qu'une meilleure connaissance de la langue, de la culture et des possibilités touristiques figurent au nombre des principaux avantages du programme. Une fois le centre ouvert, la diffusion permanente de la culture autochtone auprès du public constituera également un avantage.

Les visiteurs devront payer un droit d'entrée, mais l'appui constant d'autres sources sera sans doute nécessaire pour financer l'entreprise. Comme le centre sera situé à 70 milles de Bathurst et à 20 milles de Campbellton, il faudra mener une importante campagne de promotion pour inciter suffisamment de personnes à s'y rendre.

Partenariats

Des liens solides ont été noués entre des groupes et des organismes de la collectivité, des organismes extérieurs, d'autres niveaux de gouvernement et le secteur privé.

Au total, 9,3 millions de dollars seront affectés à ce projet. Les principaux partenaires financiers sont notamment la province du Nouveau-Brunswick, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Affaires indiennes et du Nord Canada, le Programme forestier des Premières nations, Développement des ressources humaines Canada et les Amis du Jardin du patrimoine autochtone. Le Smithsonian Institute et le Musée canadien de la nature participent au projet mais pas au financement.

Le Partenariat rural canadien a fourni 49 000 $ en 1998-1999 et 123 000 $ au total depuis le lancement du projet.

Transférabilité

Ce projet peut être mis en œuvre dans d'autres régions où il existe les ressources naturelles nécessaires, mais il représente un important investissement pour plusieurs niveaux de gouvernement.

Formation de conseillers et constitution de réseaux (NT-0062-1998-E)

Le projet sur la formation de conseillers et la constitution de réseaux dans les Territoires du Nord Ouest visait à familiariser les conseillers de la collectivité et des Premières nations nouvellement élus avec leurs rôles et responsabilités ainsi qu'à les aider à accéder à des ressources supplémentaires. Un CD-ROM a été choisi à cette fin.

Deux groupes de conseillers expérimentés ont assisté à une séance de trois jours pour aider à concevoir le contenu du CD.

La version finale du CD intitulé « Plus que des chiens, des fossés et des dépotoirs » incluait les parties suivantes :

- les rôles et les responsabilités des conseillers et du personnel,
- la gestion des finances,
- les conflits d'intérêt,
- la communication,
- la tenue d'une réunion,
- la gestion des préoccupations de la collectivité,
- les lois et les politiques,
- les règlements et les résolutions,
- les compétences en leadership,
- les structures organisationnelles,
- les liens avec les documents pertinents et les sites web.

Cinq cents CD ont été distribués aux conseillers de la collectivité et des Premières nations dans le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. Des séances d'information ont été offertes au personnel régional des Affaires municipales et communautaires, le cas échéant.

Partenariats

Les conseillers nouvellement élus ont bénéficié de ce projet, car ils ont appris de nouvelles technologies. Par conséquent, ils ont été plus en mesure de constituer des réseaux et d'accéder aux ressources pertinentes. Les partenaires du gouvernement dans ce projet ont travaillé ensemble, en misant sur l'infrastructure en place, afin de fournir de meilleurs services aux collectivités rurales et éloignées. Ils leur ont donné de la formation et ils les ont familiarisés avec la gestion des affaires publiques.

Le Partenariat rural canadien a versé 80 500 $ pour ce projet, et le ministère des Affaires municipales et communautaires des Territoires du Nord-Ouest, Affaires indiennes et du Nord Canada et Développement des ressources humaines Canada ont pour leur part fourni 70 000 $.

Transférabilité

La promotion de nouvelles technologies et compétences et la diffusion d'informations sur la gestion des affaires publiques pourraient se faire dans d'autres collectivités rurales et éloignées.

Programme de formation sur la résistance à l'abus des drogues
001-STK

Ce programme de prévention de la toxicomanie a pour objet de faire baisser l'usage abusif de drogues et les crimes connexes en renseignant à ce sujet les jeunes des régions rurales de l'Alberta. Des agents de la GRC reçoivent une formation pour la tenue de séances d'information sur la prévention de la toxicomanie qui visent des élèves de la sixième année. Les agents se rendent ensuite dans les écoles participantes où ils donnent aux élèves un cours de dix-sept semaines, à raison d'une heure par semaine.

Les provinces de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, ainsi que les Territoires du Nord Ouest, ont également adopté ce programme étant donné le succès qu'il a remporté en Alberta.

Avant que le Partenariat rural canadien finance le programme, 138 agents de la GRC offraient le service à plus de 18 000 élèves. Depuis que des fonds sont accordés dans le cadre de ce Partenariat, 105 autres agents de la GRC ont pu recevoir une formation, ce qui a beaucoup aidé les détachements de la GRC en Alberta à atteindre leur objectif d'augmenter de 100 p. 100 leurs activités en assurant la formation de 120 autres agents.

Même si les collectivités constateront sans doute une diminution de l'usage abusif de drogues et des crimes connexes, il faut que les élèves en question soient plus âgés avant que l'on puisse vérifier le succès du programme.

Partenariats

Des partenariats ont été formés entre des groupes de jeunes des collectivités, des écoles et des divisions de la police dans tout le pays. Ces liens sont solides et existent toujours actuellement.

Le Partenariat rural canadien a versé 37 500 $ pour ce projet. Les frais courants sont assurés par la GRC et des frais d'usager minimaux sont imposés pour les classes.

Transférabilité

Ce programme peut être mis en oeuvre dans d'autres régions comme cela s'est déjà produit en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Partenariats en vue de la promotion du tourisme francophone dans les collectivités rurales du Manitoba (MB-0039-1998-F)

Dans le cadre de ce programme, des forfaits sur un thème francophone ont été élaborés dans quinze municipalités bilingues des régions rurales du Manitoba. Plus de 25 plus petits projets touristiques d'environ 3 500 $ chacun ont aussi été financés dans les diverses municipalités.

Avant le lancement du projet, chacune des quinze munipalités a décidé d'élaborer des projets touristiques grâce à un exercice de visualisation. Les municipalités visaient notamment à concevoir des circuits touristiques, des possibilités d'hébergement et des sites web (www.cdem.com). Elles ont réussi à réaliser tous ces projets ainsi qu'à mettre sur pied des centres d'interprétation et d'autres activités touristiques.

À la fin d'une année et demie, les quinze municipalités étaient pour la plupart prêtes à recevoir des touristes. De plus, les artistes locaux s'étaient réunis pour exploiter des boutiques d'artisanat où ils vendaient des produits décrivant les premiers trappeurs et pionniers français, intitiative qui a aussi généré des emplois.

Du matériel de marketing a été développé pour les diverses collectivités. Le coût du marketing a été réduit car des collectivités entières ont participé au projet. Toutes les collectivités deviennent des partenaires dans la promotion et le lancement d'activités touristiques et dans le partage des recettes.

En dépit d'un démarrage un peu lent, dû au changement du ministère fédéral directeur, le projet a pu répondre aux besoins locaux comme prévu. À l'étape de la planification, les promoteurs ont trouvé qu'il était utile de réunir les représentants élus et les leaders des collectivités. À l'étape de la mise en oeuvre, ils ont pu obtenir l'avis de spécialistes, le cas échéant.

Partenariat

La réussite de ce projet est attribuable à l'engagement des collectivités. Le secteur privé, les organismes bénévoles et des groupes de personnes intéressées des collectivités ont fait surgir les idées et ont aidé avec enthousiasme à les concrétiser. À l'achèvement du projet pilote en décembre 2001, ces partenariats se sont poursuivis afin d'attirer les touristes dans les régions visées.

Le Partenariat rural canadien a versé un peu plus de 76 000 $, somme à laquelle se sont ajoutées les contributions du gouvernement du Manitoba, de Héritage Canada et les nombreuses contributions non monétaires des quinze municipalités et des organismes bénévoles intéressés. Le total des contributions est estimé à environ 190 000 $.

Reproduction du modèle

Il serait possible de mettre en œuvre ce projet dans d'autres régions rurales intéressées à développer leur propre thème touristique. La bonne volonté des collectivités, le soutien des représentants élus et l'intérêt du secteur privé sont tous des éléments essentiels. Les francophones travaillent maintenant à l'organisation d'un festival acadien en Nouvelle-Écosse.